



Ouagadougou, le

13 FEB 2014

*Le Président
du Conseil de régulation*

A

Tout acteur de la commande publique

=.OUAGADOUGOU.=

Objet : présentation des garanties de soumission
dans les marchés publics et les délégations de service public

Il m'a été donné de constater que la forme de présentation des garanties de soumission dans les marchés publics et délégations de service public donne lieu souvent à des interprétations entraînant des rejets d'offres.

Ainsi, dans la pratique, on déplore que la présentation dans un document unique regroupant les garanties requises pour plusieurs lots ait donné lieu à des rejets d'offres sur le fondement des dispositions de l'avis d'appel à concurrence.

S'il est constant que les soumissionnaires doivent présenter des soumissions séparées dans le cadre des procédures à plusieurs lots, cette exigence ne doit pas avoir pour effet le rejet des garanties unifiées dès lors qu'elles sont saisissables, suffisantes pour couvrir les lots concernés par les soumissions.

Même lorsque le dossier exige que la garantie soit stipulée par lot, il n'est pas nécessaire de produire autant de documents de garantie que de lots.

Aussi, voudrais-je, nonobstant toute autre position antérieure, inviter tout acteur à considérer que les garanties présentées sous forme unifiée sont désormais toutes aussi valables.

J'attache du prix au respect strict des termes de la présente.



Justin Jean Baptiste BOUDA

Chevalier de l'Ordre National